

1. Commande publique

1.1 Marché publics

N° 56-2022

**DECISION DU MAIRE**

**Signature de la proposition financière de SIGNASCRIP pour la location d'une machine à signer allant du 01/01/2022 au 31/12/2022.**

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2022,  
Vu l'article L. 1111-3 du Code de la Commande publique,  
Vu l'article L.2122-1 du Code la Commande publique,  
Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,  
Vu la délibération du Conseil Municipal 18-2022 en date du 19 février 2022 portant délégation au Maire en matière de marchés publics,

**Considérant** que la location d'une machine à signer est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité.

**DECIDE** de signer la proposition financière de la société SIGNASCRIP, 7 allée des Carrières, 77090 COLLEGIEN, d'un montant total de 1349 € HT, soit 1618.80 € TTC, pour la location allant du 01/01/2022 au 31/12/2022. Le contrat de location est facturé annuellement. Le contrat pourra être renouvelé tacitement pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2023. La durée potentielle du marché étant alors de 2 ans, le montant total potentiel du marché étant alors de 2698 € HT, soit 3237.60 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 14 mars 2022

Le Maire



Alexis DARMOIS



Accusé de réception en préfecture  
027-200077329-20220314-56-AU  
Date de télétransmission : 14/03/2022  
Date de réception préfecture : 14/03/2022